



Favoritisme au travail

Par Jimmy115

Bonjour,

L'un de mes collègues est le fils d'un de mes supérieurs (N+2). Ce supérieur en question était le chef d'entreprise de la société où je travaillais avant le rachat d'un gros groupe.

Ce collègue, en question, dort la moitié de la journée dans la voiture de société, fume du cannabis, rentre chez lui avec le véhicule de société à 14h alors qu'on est censé finir à 16h et affirme avoir été sur des chantiers alors que ce n'était pas le cas. Seul quelques chantiers sont fait correctement

A force que nous ralions, ils ont fini par lui mettre un avertissement au bout d'une année. Malgré cela, il continu.

Ces fameux chantiers qui sont pas ou mal faits, on m'y envoie les finir à sa place (comme par hasard ce sont des chantiers soit difficiles soit loin et donc en déplacement)

Mon supérieur (N+1) ne fait rien car son père est au dessus de lui et qu'il s'entend bien avec le DG. Par contre, au moindre faux pas, il me remonte les bretelles.

Plusieurs témoignages ont déjà été remontés notamment de stagiaires qui étaient avec lui: aucun effet
Plusieurs techniciens sont parti a cause de lui : aucun effet

A force d'essayer d'en parler autour de moi, ce technicien m'envoie ce message : "Quand t'es au travail ! Bosse au lieux de me critiquer , j'espère que j'entendais plus rien remonter à mes oreilles !" (LOL)

Que puis je faire ?

Merci de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Pas grand chose, un employeur a le droit d'embaucher son fils et a le droit de ne pas vouloir sanctionner un employé qui ne fait pas grand chose .

Il gère comme il veut son entreprise.

Tant que ce que vous faites reste dans le cadre de votre contrat de travail, je vous conseille d'éviter de porter un jugement sur ce qui est votre supérieur .

Car oui, un employeur peut ne pas vouloir sanctionner une faute de l'un et sanctionner n'importe quel faute de l'autre : je pense notamment à de l'insubordination .